

Le cahier d'acteur : Mode d'emploi

Le principe

La Commission Particulière du Débat Public « Devenir de la RN 154 » invite toute personne physique ou morale de la vie sociale, économique, institutionnelle ou associative, à participer au débat en utilisant le support du cahier d'acteur.

Le cadre

Les cahiers d'acteurs expriment les opinions et avis de leurs auteurs et engagent leur seule responsabilité. Le contenu et la formulation des contributions doivent respecter les règles habituelles de bonne conduite dans un débat démocratique. Ils doivent porter uniquement sur la problématique du débat.

Les objectifs

L'objectif pour ces cahiers d'acteurs, outil d'expression des acteurs, mais également outil d'information pour tous, est leur édition et par là leur diffusion au fur et à mesure de leur création pendant le débat public.

C'est la pertinence de l'argumentation développée, l'enrichissement apporté au débat et le respect des principes du débat public qui détermineront le choix de la CPDP dans sa décision d'éditer ou non un cahier d'acteur.

La publication

La réalisation des cahiers d'acteurs retenus comme tels par la CPDP est prise en charge par le budget du débat public. La mise en page des contributions écrites est faite par le conseil en communication de la CPDP.

- Réception de la contribution écrite à la CPDP.
- Examen par la CPDP, sans juger du fond ; le cas échéant, renvoi avec commentaires avant réexamen.
- Aide éventuelle à la mise en forme du texte du cahier d'acteur.
- Mise en page sur la base d'une maquette commune.
- Délai de réalisation : quinze jours ouvrés.
- Impression et diffusion du cahier d'acteur sous forme papier et électronique par la CPDP.
- Publication : elle peut intervenir dès l'ouverture du débat.

La diffusion

Tous les cahiers d'acteurs feront partie des documents du débat. Ils seront téléchargeables sur le site Internet de la CPDP, diffusés lors des réunions publiques, inclus dans les pièces annexées au compte-rendu de la CPDP et archivés à la CNDP.

Les contraintes matérielles

Pour permettre l'expression équitable du plus grand nombre, les règles suivantes sont appliquées :

- Mise en page sur la base d'une maquette commune de 4 pages, format A4, en quadrichromie ;
- Le texte sur les quatre pages comporte un maximum de 10 000 à 14 000 signes (espace et ponctuation compris) ; des illustrations (tableaux, cartes, photos, graphiques, diagrammes) peuvent être insérées (l'espace occupé vient alors en déduction du nombre de signes) ;
- Sur la page de couverture seront insérés le nom de l'organisme, son logo, sa vocation, ses objectifs et ses coordonnées complètes (adresse postale, courriel, téléphone, site web) ;
- Les éléments seront transmis par courriel à **contact@debatpublic-devenirdelarn154.org** (document Word pour le texte et «.tif» ou «.eps» pour les images d'une définition de 300 dpi à 100 % de l'utilisation de l'image).